

# Colloque "Football et Recherche"

## La vidéo comme aide à l'arbitrage en football

Alain LEMOINE, ACFF

Aujourd'hui plus de 60% de l'opinion publique est pour l'utilisation de la vidéo afin d'aider les arbitres à prendre leurs décisions. Ce débat initié depuis que les moyens techniques deviennent de plus en plus sophistiqués divise toujours les tenants d'une option qui affirme que l'arbitre ne peut pas tout voir, aux autres qui renvoient le football à une activité humaine où l'erreur est une composante du jeu. En 2006, la Ligue du Football Professionnel (LFP) a initié un projet visant à mettre en place un outil permettant d'aider l'arbitre dans trois situations :

- l'entrée ou non de la balle dans le but
- l'utilisation ou non de la main pour marquer un but
- la position des joueurs pour des fautes commises à l'extérieur ou à l'intérieur de la surface de réparation.

Cette expérimentation nécessite la mise en place de 11 caméras au pourtour du terrain. Pour les matchs professionnels le matériel nécessaire étant déjà en place, l'aide vidéo à l'arbitrage ne représente donc pas un dispositif particulier. Le protocole est alors le suivant. A chaque fois que l'arbitre de la rencontre le désire et dans les trois cas retenus, le 4<sup>ème</sup> arbitre visionne le ralenti de l'action litigieuse et donne son avis à l'arbitre central au moyen des oreillettes qui sont elles déjà utilisées. Dans tous les cas, c'est l'arbitre central qui prend l'ultime décision. Pour éviter les pertes de temps et la découpe du jeu, le « visionnage » des actions se déroulent immédiatement après l'arrêt du jeu. La position isolée du 4<sup>ème</sup> arbitre garantit la qualité de son jugement à partir d'une image ou d'un angle de vue différent de celui de l'arbitre sur le terrain. L'image est alors le garant de la réalité. La possibilité donnée à l'arbitre supplémentaire de revoir l'image au ralenti, d'arrêter l'action, accroît les possibilités d'émettre un avis le plus juste possible.

Cette proposition visait à aider les arbitres et à renforcer leur autorité. En effet, les joueurs avertis du processus savent que leurs actions peuvent être immédiatement revues et sanctionnées. On voit donc ici la volonté de mettre en place un dispositif dissuasif qui agirait en amont sur le comportement du joueur. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'a été créé en 2009, le comité de visionnage /FFF. Cette instance a le pouvoir de sanctionner des joueurs alors que le match est terminé. D'autres spécialistes de la question pensent que la vidéo peut aider aussi sur la validation ou non des joueurs en position de hors-jeu.

La vidéo apparaît comme un moyen de rendre matériel un fait de jeu, de pérenniser l'éphémère de l'action. L'image est alors un fait incontestable qui peut être vue, revue et analyser. Elle permet un jugement impartial déchargé de l'impact affectif du match et de la pression subie par l'arbitre.